

C.A.BEGLAIS GYMNASTIQUE



Complexe Delphine Loche – 33130 BEGLÉS

Tel : 05 56 49 12 32 – Mail : cabgym@orange.fr

Site internet : www.cabgym.fr

TARIFS

| TARIFS | COTISATION 2017/2018 | |
|-----------------------|-------------------------|--------------|
| | | |
| BABY GYM – 1 cours | 160 € + 47 € (FF Gym) | 207 € |
| GYM – 1 cours | 185 € + 47 € (FF Gym) | 232 € |
| GYM – 2 cours | 230 € + 47 € (FF Gym) | 277 € |
| GYM – 3 cours | 290 € + 47 € (FF Gym) | 337 € |
| GYM – 3 cours et plus | 305 € + 47 € (FF Gym) | 352 € |
| GYM ADULTE – 2 cours | 230 € + 47 € (FF Gym) | 277 € |

Dans le cas d'une fratrie

(Réduction de 10 %)

| | PLEIN TARIF | TARIF REDUIT |
|---------------------------------------|----------------|-----------------|
| (Babygym) + (Babygym) | (414 €) | 372 € |
| (Babygym) + (1 cours) | (439 €) | 395 € |
| (Babygym) + (2 cours) | (484 €) | 435 € |
| (Babygym) + (3 cours) | (544 €) | 489 € |
| (Babygym) + (3 cours et plus) | (559 €) | 503 € |
| (1 cours) + (1 cours) | (464 €) | 417 € |
| (1 cours) + (2 cours) | (509 €) | 458 € |
| (1 cours) + (3 cours) | (569 €) | 512 € |
| (1 cours) + ((3 cours et plus) | (584 €) | 525 € |
| (2 cours) + (2 cours) | (554 €) | 498 € |
| (2 cours) + (3 cours) | (614 €) | 552 € |
| (2 cours) + (3 cours et plus) | (629 €) | 566 € |
| (3 cours) + (3 cours) | (674 €) | 606 € |
| (3 cours) + (3 cours et plus) | (689 €) | 620 € |
| (3 cours et plus) + (3 cours et plus) | (704 €) | 633 € |

Dans le cas d'un 3^{ème} enfant, remise de 50 € sur sa cotisation.

PIECES A FOURNIR POUR LE DOSSIER

A rendre dans les 15 jours qui suivent la pré-inscription

- Formulaire d'inscription complété en ligne ou en format papier
- Autorisation signée
- Le certificat médical
- 1 photo d'identité récente pour les compétiteurs
- Le règlement de la cotisation (chèque(s) libellé(s) à l'ordre du CAG Gym – voir feuille règlement)

REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1 – INSCRIPTION

L'inscription est valide lorsque le dossier est complet et ramené à un membre du bureau.

L'adhésion est prévue pour l'année sportive allant de septembre à juin.

ARTICLE 2 - COTISATION

La cotisation est à verser en début d'année et est non remboursable, toute année commencée est entièrement due.

Le montant de la cotisation comprend la licence à la FFG (47 €) qui est directement reversée à la FFG par nos soins.

Plusieurs chèques peuvent être établis à l'ordre du CAB Gym. Dans ce cas, mentionner au dos des chèques le mois d'encaissement.

ARTICLE 3 – LES ENTRAINEMENTS – LES STAGES

Les heures indiquées sur le tableau des horaires correspondent au début et à la fin des cours.

Les gymnastes doivent venir en tenue vestimentaire correcte et appropriée.

La saison gymnique vit au rythme scolaire. Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances.

Toutefois, des stages sont organisés durant les vacances scolaires. Les dates, modalités et les tarifs vous seront communiqués avant chaque session.

La composition des groupes est du ressort exclusif des responsables, de même que l'élaboration du calendrier des entraînements et de la participation aux compétitions.

Seules les personnes ayant cotisé au CAB section Gymnastique ont l'autorisation d'accéder aux zones d'entraînements et d'utiliser le matériel.

ARTICLE 4 – LES COMPETITIONS

Pour les compétitions « Départementale » et « Régionale », le déplacement et la restauration sont à la charge des parents.

Pour les compétitions « Zone » ou « France », une participation financière pourra être demandée aux parents pour le déplacement, l'hébergement et le petit déjeuner. Le montant sera fixé selon le lieu de la compétition.

ARTICLE 5 – TENUE DE COMPETITION

Lors des compétitions par équipe, chaque gymnaste doit avoir :

Pour les filles : un justaucorps de la section

Pour les garçons : un léotard et un short (éventuellement un sokol suivant l'âge) de la section

Les tenues de compétition peuvent être achetées ou louées. Pour les prix et les modalités, se renseigner auprès du bureau de la section.

Survêtement / veste : Voir les modalités au bureau

ARTICLE 6 - RESPONSABILITES

Pour la sécurité de vos enfants, il est indispensable de les accompagner à l'intérieur du gymnase afin de s'assurer que l'entraînement a lieu. D'autre part, cela vous permettra de recueillir les informations données par voies d'affichage si vous n'avez pas eu l'occasion de consulter notre site internet.

Les adhérents doivent éviter d'introduire dans les locaux du CAB Gymnastique des objets de valeur. La section décline toute responsabilité concernant les vols à l'intérieur ou à l'extérieur du gymnase.

Les entraînements terminés, le club ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de tout incident et/ou accident survenu à l'extérieur du gymnase.

ARTICLE 7 – DIVERS

Une assemblée générale est prévue une fois par an. Les parents désirant apporter leur aide sont les bienvenus pour :

- **Juger** : aucune connaissance particulière n'est requise. Une formation est à effectuer.
- **Accompagner** les gymnastes vers les lieux de compétition.
- **Aider** à l'organisation des diverses manifestations envisagées ...
- **Participer** à la vie du club.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.